Composante porteuse : Faculté de droit Julie-Victoire Daubié

Responsable pédagogique : Anne Emmanuelle Kahn

Intitulé du diplôme > Mention et parcours : Master 2 Droit des affaires – parcours droit de la propriété intellectuelle - créations artistiques et esthétiques

Numéro RNCP : 34127

Date prévisionnelle d’ouverture de la formation : septembre 2024

1. Le diplôme actuel :

Le Master 2 « Droit de la propriété intellectuelle – droit des créations artistiques et esthétiques » (Master PI-CAE) est un parcours intégré dans la mention Droit des affaires.

Ce parcours a été créé en septembre 2005 et est ouvert à la formation initiale depuis son origine. Il est devenu après quelques années, un parcours particulier de la mention Droit des affaires. La première année de Master spécialisé en droit de la propriété intellectuelle existe depuis 2022.

En 2005, la création du Master PI-CAE répondait à une demande des milieux professionnels. En effet, aucune formation de Master 2 en propriété intellectuelle n’existait sur le site lyonnais alors que de nombreux cabinets en propriété industrielle, cabinets d’avocats et surtout entreprises préoccupées par les enjeux de propriété intellectuelle sont implantées en région. Par ailleurs, la protection particulière des œuvres d’art appliqué ou de design n’était pas abordée à l’époque dans les formations existantes au niveau national. Il s’agissait donc de combler un manque, à la fois géographiquement, mais aussi sur le fond de la matière.

Quels sont les autres diplômes proches dans l’offre de l’Université Lyon 2 : il existe plusieurs mentions de Master en droit des affaires à l’Université Lyon 2, mais aucune formation ne forme des étudiants en droit des affaires spécialistes en droit de la propriété intellectuelle. Il existe également une formation en économie qui porte sur le management de la propriété intellectuelle, qui n’est pas concurrente mais plutôt complémentaire à cette formation juridique.

*Origine des étudiants recrutés ? niveaux, diplômes, filières ? étudiants ayant un M1 en droit des affaires ou droit privé (ayant fait de la PI en M1), issus de formations françaises ou étrangères*

Le parcours « Droit de la propriété intellectuelle – droit des créations artistiques et esthétiques » est ouvert aux étudiants titulaires d’une licence en droit. Les étudiants sont recrutés à l’entrée de la première année de Master (Master 1), pour les deux ans. La réussite de la première année de Master conditionne l’entrée dans la deuxième année de Master. En revanche, les étudiants peuvent faire le choix d’intégrer le Master 2 en alternance ou en formation initiale.

Par ailleurs, après examen par la Commission pédagogique, peuvent être admis directement dans le Master 2 PI-CAE, les candidatures d’étudiants ayant obtenu un Master 1 en Droit et dont le dossier témoigne des prérequis nécessaires et obtenus pour la poursuite d'études dans ce parcours de Master 2.

Le Master parcours « Droit de la propriété intellectuelle – droit des créations artistiques et esthétiques » est également ouvert aux étudiants étrangers qui peuvent intégrer la formation dès le M1 ou en 2e année. Depuis 20 ans, le Master 2 a permis de former de nombreux étudiants étrangers issus de pays variés (Colombie, Brésil, Argentine, Grèce, Kosovo, Vietnam, Cambodge, Canada…).

1. Origine du Projet en alternance :

Il existe actuellement une offre importante de Masters en droit de la propriété intellectuelle en France dont un Master 2 à Grenoble et un autre à l’Université Lyon 3 qui, même s’il n’est pas conçu dans un esprit aussi professionnalisant, capte une partie des étudiants lyonnais. Le Master 2 PI-CAE a été co-accrédité avec le Master 2 de l’Université Lyon 3 durant le dernier contrat quadriennal. Pour des raisons indépendantes des responsables de la formation, il a été décidé de ne pas poursuivre cette co-accréditation. Depuis deux ou trois ans, le Master 2 PI-CAE subit plus fortement la concurrence du master de l’Université Lyon 3 pour des raisons qui ne tiennent pas à la formation elle-même mais qui nécessitent d’envisager son évolution, notamment son ouverture à l’alternance.

Dès son origine, le Master a été conçu avec pour objectifs l’insertion et la professionnalisation des étudiants, préoccupations qui sont au cœur de la formation qui est construite en partenariat avec les milieux professionnels. Elle est conçue pour être une préparation opérationnelle à la vie active. La formation combine ainsi des enseignements universitaires pointus en droit de la PI et en droit des affaires, avec des interventions de professionnels et comporte de nombreux exercices et simulations pratiques impliquant ces professionnels (*V. infra*).

Pour cette raison, le Master 2 PI-CAE a acquis depuis 20 ans une réputation au niveau régional et national. Il est reconnu auprès des professionnels dont certains ont déjà embauché plusieurs anciens étudiants issus de cette formation. Sa Directrice elle-même est très sollicitée par les organisations de professionnels pour des interventions, l’organisation de colloques, des collaborations impliquant le Master 2 PI-CAE et sa récente nomination en qualité de personnalité qualifiée au sein du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) par la Ministre de la Culture devrait encore participer au rayonnement de la formation.

Le diplôme ne connait pas de difficultés particulières d’insertion professionnelle, même si un certain nombre d’étudiants se trouvent obligés de réaliser encore un ou deux stages à la suite de leur diplôme avant de décrocher un emploi stable. Certains sont cependant embauchés à la suite de leur stage de Master, et d’autres étudiants s’orientent vers la profession d’avocat, ce qui les conduit à intégrer l’Ecole des avocats. Les étudiants sortis du Master 2 ont trouvé des emplois dans des postes très variés

*Voir Annexe 1-Liste des emplois occupés par d’anciens étudiants du Master 2 Droit de la PI-CAE*

* L’ouverture de la deuxième année de Master à l’alternance permettra d’offrir aux étudiants qui le souhaitent, une possibilité d’insertion professionnelle plus rapide encore. D’autant que l’ouverture à l’alternance vise à répondre à des besoins croissants et à la demande des entreprises et des cabinets spécialisés (cabinets de conseils en propriété industrielle ou cabinets d’avocats) dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle d’une part, et à la demande de plus en plus forte des étudiants d’autre part.

Cette offre du Master PI-CAE, qui serait unique en région Auvergne-Rhône-Alpes, permettra de renforcer encore l’insertion professionnelle des étudiants dans un contexte de grande concurrence au niveau national. Il est donc important que le M2 PI-CAE puisse proposer des places à des étudiants qui recherchent une formation en alternance. D’autant que le terreau régional est riche :

* en entreprises ayant des services juridiques avec des préoccupations de propriété intellectuelle (SEB, SALOMON, BIOMERIEUX, MICHELIN, LUSTUCRU, SAINT-GOBAIN, RENAULT, BAYER ? GERFLOR, SANOFI, BABOLAT, PANZANI…)
* en cabinets de conseils en propriété industrielle (Cabinets Laurent&Charras, Plasseuraud, Germain et Maureau, Lavoix, Beau de Loménie, Input IP, Regimbeau, Didier Martin…),
* en cabinets d’avocats (Fidal, Lamy, Bird&Bird, Novalia, Delsard, Speltz Avocats, Lorang Avocats… )
* en structures culturelles (Opéra de Lyon, Musées, …)
* en services de valorisation (INSAVALOR, CNRS, services de valorisation des Universités…)

Joindre obligatoirement 6 offres min en alternance repérées :

*Voir annexe 2-Offres emploi / alternance*

1. Quels sont les diplômes équivalents/ concurrents :

Proposez une analyse du positionnement de votre diplôme dans le paysage des formations existantes :

S’il existe de nombreuses formations de master en droit de la propriété intellectuelle en France, peu d’entre elles proposent une formation en alternance (seulement 6) alors que la demande des étudiants et les propositions des milieux professionnels sont en constante croissance.

Surtout, aucune formation en droit de la propriété intellectuelle n’est actuellement proposée en alternance sur le site lyonnais et plus largement en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les professionnels qui interviennent dans le Master 2 PI-CAE depuis vingt ans et qui soutiennent la formation sont tout à fait favorables à cette évolution (*V. Lettres de soutien*).

*Voir Annexe 3-**Tableau des formations existantes*

Plus-value de votre diplôme/ quel pari faites-vous :

Le Master 2 PI-CAE se démarque déjà aujourd’hui dans l’offre générale en raison d’une formation à la fois généraliste en propriété intellectuelle et orientée plus particulièrement sur le droit des dessins et modèles et les créations d’art appliqué qui ne sont que rapidement abordés dans les formations équivalentes. Par ailleurs, l’un des points forts de la formation tient à la très forte professionnalisation des étudiants. De nombreux professionnels (environ 35) interviennent afin de former les étudiants aux différentes missions auxquelles ils seront confrontés durant leur stage puis leur vie professionnelle.

Plusieurs mises en situation pratique sont organisées durant l’année (*détaillées pt. 11 ingénierie pédagogique*) :

* atelier de rédaction de contrats avec des avocats
* Clinique juridique : avec une journée de conseils aux jeunes créateurs : une demi-journée par an : cette journée s’adresse à des créateurs et innovateurs issus de formations universitaires, d’écoles ou de formations artistiques. Ils sont reçus en entretiens individuels de 30 mn par deux étudiants juristes encadrés par un professionnel du droit. Les professionnels qui les encadrent participent bénévolement à cet exercice. Cela leur permet de voir comment les étudiants se comportent en situation réelle de conseil juridique.

Un partenariat s’est noué avec l’INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) qui soutient cette journée avec la participation chaque année d’un.e représentant.e de l’INPI. De ce point de vue, l’INPI est un partenaire fidèle du Master Droit de la PI-CAE.

* plaidoirie autour d’un dossier réel avec un avocat : rédaction de conclusions puis plaidoirie orale fin février. Par ailleurs, le Master Droit de la PI-CAE participe chaque année au Concours national de Plaidoirie en Propriété Intellectuelle (CN2PI) qui se tient fin mars / début avril dans une ville différente.
* participation à des ateliers autour d’artistes qui évoluent chaque année .

Les étudiants sont toujours encadrés, dans l’ensemble de ces exercices, par les professionnels qui sont susceptibles ensuite de les prendre en stage ou de leur proposer un emploi.

L’ouverture à l’alternance, en sus de la formation initiale, permettra de renforcer encore cette professionnalisation pour les étudiants qui souhaitent s’intégrer plus rapidement dans le monde du travail. Ils bénéficieront de la même formation et de certains de ces exercices pratiques, tout en ayant l’opportunité de mettre en application ces acquis au cours de l’année de formation. Les entreprises et les cabinets spécialisés en droit de la propriété intellectuelle pourront ainsi confier rapidement des missions complètes à ces étudiants apprentis, puisque ces derniers retournent en entreprise/cabinet toutes les semaines. Ils ont la possibilité de se former sur une longue période de temps, tout en menant à bien des missions de bout en bout.

1. Pistes de Partenariats envisagés / existants ou à creuser :

Quels liens entretenez-vous avec le milieu socio-économique ?

Le Master 2 PI-CAE et sa Directrice ont noué depuis 20 ans des liens solides avec le milieu socio-économique régional et national.

De nombreux professionnels (avocats, conseils en propriété industrielle, juristes d’entreprises) interviennent dans la formation depuis qu’elle a été créée (*V. liste infra*). Un certain nombre d’entre eux sont des anciens étudiants qui ont eux-mêmes suivi cette formation et qui reviennent enseigner et former les futurs spécialistes du droit de la propriété intellecteulle, qui prennent en stage les étudiants et les encadrent lors des mises en situation pratique.

La directrice du Master 2 Droit de la PI-CAE, Anne Emmanuelle Kahn, est membre de plusieurs de structures institutionnelles ou associations de professionnels, spécialistes de PI :

* Personnalité qualifiée au CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique), nommée en 2023 par la Ministre de la Culture.

Le CSPLA comprend notamment parmi ses membres 10 personnalités qualifiées (professeurs ou avocats), un conseiller d’Etat et un conseiller à la Cour de cassation, et 39 représentants des professionnels (auteurs, artistes, éditeurs, producteurs, diffuseurs…) et des consommateurs. Cette nomination permettra de développer encore les liens avec ceux qui sont au cœur de la propriété intellectuelle.

* Membre du GRAPI (groupe Rhône-Alpes de propriété intellectuelle)
* Membre de l’APRAM (Association des praticiens du droit des marques et des modèles)
* Membre de l’AIPPI (Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle)
* Membre de l’ALAI (Association littéraire et artistique internationale) et de l’AFPIDA (groupe français de l’ALAI)

Plusieurs colloques, conférences ont été organisées par AE Kahn avec ces organisations dans lesquelles elle intervient régulièrement (notamment APRAM et GRAPI) ou pour lesquelles elle a participé à la co-rédaction de rapports sur des questions juridiques pour les groupes français (AIPPI) ou pour l’INPI.

Le Master 2, par l’entremise de sa directrice, a ainsi des connexions avec ces organismes professionnels dont certains membres interviennent dans le diplôme. Le Master a créé également des liens avec d’autres organismes (INPI, Ligue des auteurs, syndicats d’artistes…), notamment dans le cadre d’exercices proposés aux étudiants (journées de conseil aux créateurs, stages, journées d’étude…).

Votre diplôme a-t-il un réseau d’entreprises partenaires pour les stages ?

Depuis 20 ans, le Master 2 PI-CAE bénéficie d’un solide réseau de professionnels partenaires, qu’il s’agisse de cabinets de conseils en propriété industrielle, de cabinets d’avocats, d’entreprises ou d’institutions spécialisées dans la propriété intellectuelle. Ce réseau s’étend au niveau national mais aussi à l’étranger (*V. Annexe 4*).

Par ailleurs, le Master 2 PI-CAE de l’Université Lyon 2 est partenaire du Pan-European Seal Programme qui permet aux étudiants de l’Université Lyon 2 à l'issue du Master 2 Propriété intellectuelle d'accéder à des stages professionnels d'un an, rémunérés, au sein de l'[Office de l'Union européenne de la propriété intellectuelle](https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr) (EUIPO, Alicante) ou sein de l’Office Européen des Brevets (OEB) à Munich

Sites web : <https://euipo.europa.eu> – **Pan-European Seal programme :** <https://euipo.europa.eu/knowledge/course/view.php?id=1851&lang=fr>

Ce partenariat permet également aux étudiants de suivre gratuitement une formation à distance (EUIPO IP Intensive Programme), qui se tient au mois de novembre et qui donne lieu à un certificat de participation. Cette formation est organisée par l’EUIPO, en collaboration avec l’Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), l’Office Européen des Brevets (OEB), la Commission Européenne et l’Office communautaire des Obtentions Végétales (CPVO).

Quelles entreprises prennent-elles actuellement vos stagiaires ? auriez-vous des idées d’entreprises / branches professionnelles à prospecter ? les lister

Les étudiants réalisent leurs stages, pour la plupart, au sein de cabinets de conseils en propriété industrielle, de cabinets d’avocats, d’entreprises ou d’institutions spécialisées dans le droit de la propriété intellectuelle (institutions culturelles, fondations, associations d’auteurs…). Depuis 20 ans, la liste des lieux de stage s’est très largement étoffée et chaque année, les étudiants trouvent de nouveaux lieux de stage, qui ouvrent de nouvelles perspectives aux promotions suivantes.

Par ailleurs, les anciens étudiants du M2 Droit de la PI-CAE proposent régulièrement des offres de stage en priorité aux étudiants de la formation en cours et des offres d’emploi aux étudiants sortants ou sortis depuis peu.

*Voir annexe 4- Liste des cabinets et entreprises liés au Master PI-CAE et offrant des stages aux étudiants depuis 20 ans*

Consolidation des liens avec les milieux professionnels

Un certain nombre des professionnels qui interviennent pour la formation des étudiants du Master 2 Droit de la PI-CAE sont présents depuis sa création, d’autres se sont ajoutés au fil des années (notamment des anciens étudiants de la formation). Afin d’entretenir ce réseau et de le développer, la Directrice du Master consacre du temps pour l’accueil des professionnels lors de leurs interventions, mais aussi pour les inviter à déjeuner lors de leur venue (notamment pour les intervenants non lyonnais), ce qui constitue un coût qui, pour l’instant, est assuré sur ses ressources personnelles.

Par ailleurs, dans le cadre de la clinique du droit et de la journée de conseil aux jeunes créateurs, dans la mesure où les professionnels encadrent gratuitement les étudiants chaque année (pour plus de 6H / journée), un cocktail leur est offert pour les remercier et permettre que la journée de conseil se prolonge avec un échange privilégié entre ces professionnels et les étudiants qu’ils ont encadrés et qu’ils prendront, pour certains, en stage.

**Ces frais nécessaires** consacrés à entretenir ces liens privilégiés que le Master 2 droit de la PI-CAE et sa Directrice ont créé avec les professionnels, sont plus difficiles à assumer chaque année.

1. Pour que le CFA puisse vous accompagner dans votre lien avec les entreprises et bien comprendre la finalité de votre diplôme (lien formation / emploi) :

Le Master 2 droit de la propriété intellectuelle forme des juristes polyvalents en droit des affaires (droit des sociétés, droit de la concurrence, droit des contrats, droit européen…) bénéficiant par ailleurs d’une formation solide et d’une spécialisation forte en droit de la propriété intellectuelle (sur l’ensemble de ces droits : brevet, marque, droit d’auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles). L’objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide des étudiants, dès l’issue du Master 2.

L’idée est de former des juristes qualifiés qui maîtrisent les enjeux juridiques, économiques et politiques liés à la propriété intellectuelle, et capables de travailler dans différentes structures. Les débouchés de cette formation sont très nombreux. Depuis vingt ans, l’insertion des anciens étudiants s’est réalisée dans différents types de structures et autour de métiers variés, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public, comme l’atteste la liste des emplois occupés par les anciens étudiants figurant en annexe 1.

Ainsi, certains étudiants

* deviennent avocats en droit des affaires spécialisés en propriété intellectuelle après avoir présenté l’examen du CRFPA et obtenu leur CAPA,
* deviennent conseils en propriété industrielle après avoir passé l’examen national de CPI,
* intègrent le service juridique d’une entreprise (PME ou grandes entreprises),
* deviennent juristes en cabinets d’avocats ou de CPI
* intègrent des services de valorisation de la recherche
* deviennent magistrats

Enfin, d’autres étudiants ont pu intégrer des organisations institutionnelles (INPI, EUIPO…) ou des administrations préoccupées par les droits de propriété intellectuelle (DGCCRF, services des douanes). Le profil de ces étudiants intéresse également certaines associations (La Ligue des auteurs…), sociétés civiles d’auteurs (la SACEM…) ou des collectivités publiques.

Quelques uns ont poursuivi en doctorat, soit pour l’obtention d’une thèse classique, soit dans le cadre d’une convention CIFRE.

En vous inspirant des missions de stage/ problématiques de mémoire/ rapports de stage…, proposez 6 missions minimum que les étudiants en recherche d’alternance pourraient proposer à une entreprise :

Comme cela a été évoqué plus haut, les étudiants sortant du Master 2 Droit de la PI-CAE deviennent majoritairement soit avocat, soit conseil en propriété industrielle, soit juriste en entreprise (ou en cabinet d’avocats ou de conseils en propriété industrielle avant d’acquérir le titre à la suite d’un examen national). La profession de juriste de droit des affaires spécialisé en droit de la propriété intellectuelle s’organise donc autour de ces principaux métiers. Mais la formation leur permet également d’intégrer d’autres types de structures comme des services de valorisation de la recherche, des organismes culturels, des sociétés de gestion de droit des artistes, des groupements ou fédérations (comme la Fédération du textile) ou encore des administrations (douanes ou concurrence). Dans les métiers d’avocats et de conseil en propriété industrielle, les missions peuvent être assez similaires, mais seul l’avocat traite de l’aspect contentieux des dossiers.

Dans tous les postes envisageables, les étudiants peuvent intervenir en droit de la propriété intellectuelle avec une dimension incluant les nouvelles technologies (intelligence artificielle, réseaux sociaux, metavers…).

Parmi les missions possibles :

* 1. *Assistance et conseil auprès d’un avocat, en charge du département Propriété Intellectuelle / Numérique sur des contentieux, des contrats, des audits et des consultations juridiques*
	2. *Assistance et conseil auprès d’un cabinet de conseils en propriété industrielle sur des dossiers de dépôts de titres, des contrats, des audits et des consultations juridiques*
	3. *Rédaction d'actes juridiques et judiciaires (actes du procès, contrats… établissement des documents légaux et des dossiers de demandes d’autorisations administratives).*
	4. *Assistance et conseil en droit de la propriété intellectuelle* (particulièrement en droit des dessins et modèles et droit d’auteur appliqué à l’art industriel, en droit des marques, droit des brevets), n*égociation et rédaction de contrats au sein d’une entreprise, gestion d’un portefeuille de droits de propriété intellectuelle*
	5. *Identification des risques juridiques tenant à la création, l’exploitation et/ou la défense des droits de propriété intellectuelle d’une structure, privée ou publique*
	6. *Participation à l'accompagnement des projets au sein d’un service de valorisation de la recherche, aide à la rédaction de contrats, à des consultations juridiques et à la transmission de connaissances juridiques auprès de publics non juristes*
	7. *Réalisation de la veille juridique en droit de la propriété intellectuelle et plus largement en droit des nouvelles technologies pour tout type de structure*
	8. *Négociation et rédaction de contrats au sein d’une entreprise, gestion d’un portefeuille de droits de propriété intellectuelle…*

Quels sont les métiers visés par votre diplôme ?

* Avocat en droit des affaires spécialisé dans le droit de la propriété intellectuelle
* Conseil en propriété industrielle
* Juriste en entreprise
* Juriste en cabinet (d’avocats ou de conseils en propriété industrielle)
* Juriste dans une organisation ou association d’auteurs (société de gestion collective, Ligue des auteurs…)
* Juriste dans une administration (INPI, EUIPO, Douanes, DGCCRF),
* Juriste dans une structure culturelle (Musée, Opéra, …)
* Juriste dans une structure de valorisation de la recherche
* Magistrat

Quels sont, a contrario, les missions et/ou métiers exclus de votre périmètre ? Ce qui sort absolument du champ de votre diplôme :

Les métiers et missions qui sont exclus du périmètre du diplôme sont ceux qui ne sont pas en lien avec le droit de la propriété intellectuelle et plus généralement le droit des affaires. En effet, dans la mesure où la formation s’inscrit dans le périmètre plus large du droit des affaires, les étudiants peuvent assurer ensuite des missions qui dépassent le cadre strict de la propriété intellectuelle.

Quels sont les secteurs / débouchés dans lesquels on peut retrouver un ancien étudiant de ce diplôme ?

*Voir annexe 1 : Liste des postes occupés par des anciens étudiants du Master Droit de la PI-CAE :*

*Joindre 6 offres d’emploi post diplôme  Voir annexe 2- Liste d’offres d’emploi*

1. Connaissances du secteur complémentaires :

Positionnement du secteur en matière de recrutement post diplôme : grosse demande ? ou pas ?

Il existe plusieurs formations en droit de la propriété intellectuelle au niveau national. Mais bien qu’il y ait de nombreux étudiants sortant de M2 en droit de la propriété intellectuelle chaque année, le marché de l’emploi n’est pas saturé. La demande demeure importante de la part des entreprises et cabinets, notamment en raison du développement de technologies qui impliquent les droits de propriété intellectuelle (intelligence artificielle, Blockchain, Metavers, développement des plateformes de distribution, de diffusion des créations en streaming…).

**Les entreprises de tous les secteurs ont besoin de spécialistes pour gérer les questions légales en rapport avec le droit de la propriété intellectuelle, le numérique, l’intelligence artificielle et encore les données personnelles.** Le profil de ces étudiants en sortie du Master 2 Droit des affaires, parcours « Droit de la propriété intellectuelle – créations artistiques et esthétiques » est notamment **recherché** pour travailler en lien avec les questions liées aux contrats de cession des droits de PI, au contentieux, à la protection des données (RGPD), ainsi qu’à la réglementation et aux enjeux juridiques attachés à l’utilisation des nouvelles technologies et à leur rapport avec les droits privatifs des créateurs/innovateurs (droits de marque, brevet, dessins et modèles, droit d’auteur ou droits voisins) et des entreprises exploitant leurs créations/innovations.

Par ailleurs, la **spécialisation particulière de ce master en droit des dessins et modèles** (droit du design) permet aux étudiants d’intégrer des cabinets ou des entreprises qui s’intéressent à la protection du design de leurs produits (entreprise liées au secteur de la mode, de l’automobile, de l’aéronautique, des transports plus écologiques, du mobilier…), qui occupe une place de plus en plus importante dans la stratégie des entreprises.

Positionnement du secteur en matière de recrutement en alternance ? est-ce dans la culture de prendre des alternants?

Les professionnels sont de plus en plus demandeurs d’étudiants en alternance. Des propositions d’alternance sont régulièrement diffusées dans le domaine de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies. La plupart des formations, comme le M2 PI-CAE actuellement, privilégient les stages de 1 à 6 mois. Pour l’instant, les offres d’alternance émanent surtout des entreprises dont les besoins en droit de la PI sont forts (SEB, Michelin, DIM…). Les cabinets d’avocats ou de conseils en propriété industrielle sont parfois plus réticents mais la demande se développe. Les services de valorisation de la recherche sont également demandeurs d’étudiants en alternance (V*. lettres de soutien*).

Rythme de l’alternance privilégiée dans ce secteur ?

Il semble que certaines structures privilégient l’alternance avec plusieurs semaines consécutives en cabinet/entreprise mais nombreuses apprécient également un rythme plus régulier sur quelques jours dans la semaine.

Dans ce secteur, d’après les **formations recensées**, le rythme privilégié **pour les formations proposant de l’alternance est de 2/3 jours par semaine (avec parfois une semaine de cours intensifs proposée à intervalles réguliers) ou une semaine sur deux** (*V. Annexe 3*)**.**

La formation du M2 droit de la PI-CAE sera conçue sur un modèle de 2 jours à l’Université et 3 jours en entreprise avec deux semaines de cours intensifs en début d’année, une autre semaine en janvier et un retour en entreprise complet à partir de mi-mars.

1. **Public cible / profil des étudiants pour l’alternance :**

La formation en Master 1 se destine aux étudiants ayant suivi **une Licence en droit privé**. Les étudiants doivent obligatoirement avoir un **bagage juridique et une appétence pour la création et l’innovation, les nouvelles technologies** et **le droit de la propriété intellectuelle** quand ils ont eu l’occasion de suivre un enseignement. Pour l’année de M2 en alternance, la formation vise les étudiants ayant suivi un master 1 en droit des affaires, parcours propriété intellectuelle par préférence. Lorsqu’ils intègrent la formation à l’Université Lyon 2 en Master 2 directement, les étudiants, s’ils ne sont pas issus d’un M1 parcours droit de la PI, doivent au moins avoir suivi un enseignement assez important en droit de la PI (droit du numérique ou des nouvelles technologies éventuellement).

Les étudiants qui optent pour la formation en alternance doivent être dynamiques, capables de travailler de manière autonome et de prendre des initiatives en entreprise.

**En sortie de formation, les étudiants peuvent postuler dans toutes les entreprises classiques, les cabinets de conseils en propriété industrielle ou encore continuer des études vers d’autres parcours** (avocat ou magistrat par exemple) en ayant bénéficié d’une formation complète en droit des affaires et spécialement en droit de la propriété intellectuelle.

1. **Bassin de recrutement :**

La formation est ouverte, au niveau national et local, aux étudiants titulaires d’une licence en droit. Les étudiants sont recrutés à l’entrée de la première année de Master (Master 1 – en FI) par l’intermédiaire de la plateforme Mon Master, pour les deux ans. La réussite de la première année de Master conditionne l’entrée dans la deuxième année de Master (Master 2 mixte : FI et alternance).

De plus, après examen par la Commission pédagogique, peuvent être admis directement dans le Master 2 « Droit de la propriété intellectuelle - créations artistiques et esthétiques », les candidatures d’étudiants ayant obtenu un Master 1 en Droit et dont le dossier témoigne des prérequis nécessaires et obtenus pour la poursuite d'études dans ce parcours de Master 2.

Ces étudiants peuvent être issus de formations françaises ou étrangères. Le Master 2 droit de la PI-CAE, depuis sa création, a accueilli régulièrement des étudiants étrangers.

Concernant l’alternance, les offres d’alternance permettent de penser que les étudiants pourront trouver des contrats d’alternance dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, compte tenu du nombre important d’entreprises et de cabinet d’avocats et de conseils en propriété industrielle. Cependant, le rythme de l’alternance peut également permettre à des étudiants d’intégrer des structures au-delà de la Région, sur le territoire national.

1. **Nombre d’étudiants envisagés :**
* Nb d’alternants contrat d’alternance : 5 ou 6 contrats
* Nb de FI :15
* Nb de FC : 0

Promotion complète : 20 étudiant.e.s

1. **Rythme d’alternance privilégié pour votre diplôme :**

**2 jours à l’Université, 3 jours en entreprise avec deux semaines de cours intensifs en début de 1er semestre et une semaine début janvier. A partir de mi-mars : les étudiants basculent complètement en entreprise avec toutefois des heures consacrées aux retours d’alternance.**

D’après les professionnels, ce rythme est idéal car il permet une immersion complète et donne la possibilité de traiter des dossiers complets.

1. Ingénierie pédagogique de votre diplôme

Les étudiants commenceront à aborder les questions liées au droit de la propriété intellectuelle et aux nouvelles technologies au cours du Master 1.

L’année de Master 2 représente un tournant puisqu’elle permet aux étudiants d’approfondir tous les aspects du droit de la propriété intellectuelle. Au cours de l’année de Master 2, les étudiants ont plus de 300h de cours et 100h de travail en autonomie.

a) Des enseignements variés

Concernant les cours du M2, sont dispensés

* des enseignements fondamentaux relatifs aux différents droits de propriété intellectuelle (propriété littéraire et artistique, droit des dessins et modèles, droit des marques, droit des brevets), que ce soit en droit de l’UE (puisque l’harmonisation est très poussée dans ces matières) ou en droit français,
* des enseignements transversaux appliqués à la propriété intellectuelle (droit international privé, fiscalité, droit de la concurrence…),
* des enseignements relatifs au droit des contrats et à la technique contractuelle, mais aussi aux nouvelles technologies (nouvelles utilisations du numérique, intelligence artificielle, metavers…) avec un éclairage particulier autour du design,
* la dimension de droit international et comparée indispensable à la matière, est également largement envisagée dans les enseignements (droit européen et comparé de la PI, conventions internationales…).
* Des cours d’anglais juridique,
* des cours de méthodologie de la recherche
* des **heures de travail en autonomie**, les étudiants en alternance devront rédiger un rapport d’alternance ainsi qu’un mémoire. Les étudiants en FI doivent également rédiger un mémoire et un rapport de stage à l’issue de la formation. Pour tous, le mémoire donne lieu à une soutenance la seconde semaine de septembre, en présence du tuteur en entreprise, du tuteur de mémoire, de la Directrice du Master 2 et éventuellement d’un autre enseignant-chercheur si la Directrice a encadré le mémoire.
* des heures consacrées aux retours d’alternance pour ceux qui seront en alternance.

Les enseignements sont assurés pour une **large part par des enseignants-chercheurs** qu’ils soient issus de l’Université Lyon 2 ou d’autres universités et intervenants en tant que vacataires.

Par ailleurs, et c’est ce qui fait **l’une des spécificités du Master 2 Droit de la PI-CAE**, de nombreuses heures d’enseignement sont réservées à **l’intervention de professionnels,** en qualité de vacataires.Ces interventions permettent defaire travailler les étudiants sur des cas très concrets rencontrés en pratique, de leur faire rédiger des contrats, des conclusions d’avocats, de leur montrer les procédures de dépôts, d’assignation en justice ou encore pour les encadrer dans les exercices de mise en pratique (V. infra). Elles peuvent également porter sur des questions plus prospectives auxquels les professionnels sont obligés de réfléchir, notamment en lien avec le développement des nouvelles technologies comme l’Intelligence Artificielle, qui bousculent les usages et interviennent tant au niveau de la création / invention, qu’au niveau de l’exploitation et de la diffusion des créations et des innovations. Ces questions obligent à envisager des évolutions en droit de la propriété intellectuelle qui ont des incidences fortes pour les professionnels.

**L’objectif** est que les étudiants acquièrent de bonnes bases théoriques tout en ayant connaissance des dernières évolutions dans les matières abordées et qu’ils soient formés pour intégrer au mieux l’entreprise ou le cabinet qui les accueillent.

b) Des exercices pratiques et professionnalisants

**Plusieurs exercices de mises en pratique** sont programmés pour mettre les étudiants en relation avec ceux qui sont au cœur de leur pratique et qui bénéficient de ces droits de propriété intellectuelle : créateurs, inventeurs, artistes, designers…

* atelier de rédaction de contrats avec des avocats qui font travailler les étudiants sur des situations concrètes avec rédaction de clauses, discussion et négociation des contrats…
* Clinique du droit : journée de conseil aux jeunes créateurs : depuis 14 ans, cette journée annuelle s’adresse à des créateurs et innovateurs issus de formations universitaires, d’écoles ou de formations artistiques (design, jeu vidéo, musique, architecture, audiovisuel, logiciel, projets culturels, traduction…). De jeunes entrepreneurs (par les réseaux Centre d’Entreprenariat de Lyon (ex BEELYS), Campus création, incubateur Lumière, …) participent également à ce rendez-vous annuel pour bénéficier d’un entretien personnalisé. En effet, les jeunes créateurs sont reçus en entretiens individuels de 30 mn par deux étudiants juristes encadrés par un professionnel du droit. Ce sont les étudiants du M2 PI-CAE qui mènent l’entretien et qui prodiguent des conseils relatifs à la protection des créations, au coût, aux contrats, à la stratégie de PI…En général, chaque groupe d’étudiants prend en charge entre 6 et 8 RV dans la demi-journée.

Les professionnels qui les encadrent participent bénévolement à cet exercice. Cela leur permet de voir comment les étudiants se comportent en situation réelle de conseil juridique. Il ne s’agit pas véritablement d’une « clinique du droit » au sens classique car les étudiants ne rédigent rien (ni contrat ni autres actes juridiques), même sous la responsabilité d’un avocat. En revanche, ils donnent de véritables conseils en étant encadrés. C’est un exercice bénéfique pour tous puisque les étudiants juristes s’entrainent ainsi à cet exercice pratique de conseil et les étudiants issus des formations artistiques ou techniques bénéficient de ces conseils gratuitement.

Un partenariat s’est noué avec l’INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) qui soutient cette journée avec la participation chaque année à cette journée de conseil d’un.e représentant.e de l’INPI présent.e pour encadrer les étudiants et informer les créateurs/innovateurs sur le rôle de l’INPI. De ce point de vue, l’INPI est un partenaire fidèle du Master Droit de la PI-CAE.

Les étudiants en alternance ne participeront pas (sauf à ce que leur entreprise le leur permette) à la journée de conseil aux jeunes créateurs car ils auront déjà, dans leur structure d’emploi, des missions de conseil et d’encadrement.

* Plaidoirie « interne » autour d’un dossier réel avec un avocat : rédaction de conclusions, de répliques durant l’année, puis plaidoirie orale fin février en présence d’un avocat, d’un universitaire et quand cela est possible, d’un magistrat composant le « tribunal ». Les étudiants en alternance pourront participer à la plaidoirie s’ils le souhaitent.
* Plaidoirie nationale : Concours du CN2PI : chaque année a lieu le CN2PI (Concours national de Plaidoirie en Propriété Intellectuelle (CN2PI) qui se tient fin mars / début avril dans une ville différente. Le Master 2 Droit de la PI-CAE de l’Université Lyon 2 et sa Directrice ont ainsi organisé et accueilli ce concours pour sa 11e édition en 2019.

Bien que le concours ait lieu à une période où les étudiants sont généralement, du moins pour certains, partis en stage, une équipe de 3 étudiant.e.s issu.e.s du Master 2 Droit de la PI-CAE participe chaque année au CN2PI, accompagnée par la Directrice du Master qui fait partie des jurys du concours. Cette participation volontaire des étudiant.e.s n’a jamais posé de problème car les structures qui accueillent les étudiants en stage sont toujours très ouvertes à l’idée de permettre aux étudiants de bénéficier de cette belle opportunité.

C’est pourquoi cette possibilité de participer au CN2PI est également offerte aux étudiants qui suivront la formation en alternance, d’autant que l’entreprise d’accueil peut tout à fait trouver un intérêt à cette participation volontaire de l’alternant à un tel concours.

Ce concours donne lieu à la rédaction et à l’envoi au mois de janvier de conclusions en demande et en défense de la part des 3 étudiant.e.s concerné.e.s. Lorsqu’ils sont sélectionnés (ce qui n’a jamais posé de problème), les étudiants se déplacent dans la ville organisatrice pour 3 jours (du mercredi au vendredi) durant lesquels ils plaident et passent les étapes qui peuvent mener jusqu’à la finale qui a lieu le vendredi matin. Le concours est également un moment d’échange entre les étudiants issus de toutes les formations en droit de la propriété intellectuelle françaises et donne lieu à plusieurs prix collectifs (1er prix pour l’équipe gagnante mais aussi prix de la sportivité, prix de éditeurs…) ou individuels (comme le prix du meilleur plaideur).

Une telle participation au CN2PI n’est cependant pas gratuite pour la formation. Elle nécessite un financement puisque, en sus de l’adhésion du Master à l’Association qui organise le CN2PI (100 euros par an), il nous faut prendre en charge les billets de train des 3 participants (dont le montant varie selon la ville accueillante) et celui de la Directrice du Master (pour l’instant ce billet est à sa charge personnelle), ainsi que l’inscription des 3 étudiant.e.s (90 euros par personne qui comprend l’hébergement et les repas).

Les étudiants sont encadrés, dans l’ensemble de ces exercices pratiques, par des professionnels qui sont susceptibles ensuite de les prendre en stage ou de leur proposer un emploi.

* Participation à des ateliers autour d’artistes qui évoluent chaque année (par exemple, sur la traduction en langue des signes, sur les contrats d’auteurs, sur les contrats du spectacle vivant, sur la protection des œuvres de design…).

Ainsi, le Master 2 Droit de la PI-CAE a participé à Grenoble à un Hackathon co-organisé par la Directrice du Master et la Ligue des auteurs sur les contrats de cession de droits d’auteur et sur la définition de l’œuvre au regard de la situation d’un collectif d’artistes auteurs et interprètes dont certains étaient par ailleurs en situation irrégulière. De la même manière, les étudiants d’une autre promotion ont travaillé sur la protection par le droit d’auteur des traductions en langue des signes et sur un contrat de cession plus équitable qui pourrait être proposé par les artistes sourds aux structures culturelles qui programment leurs créations. Ces ateliers pratiques permettent également aux étudiants du Master de rencontrer celles et ceux qui prétendent bénéficier des droits de propriété intellectuelle (auteurs, interprètes, inventeurs, éditeurs…) et des enseignants-chercheurs, avocats, juristes d’entreprises qui s’intéressent à ces questions et participent aux ateliers/hackathons.

Les étudiants en alternance pourront participer à ces ateliers et bénéficier également de ces échanges.

Ces ateliers qui permettent de mettre en pratique les connaissances des étudiants pour réfléchir à une question particulière et généralement d’actualité, engagent également des frais lorsqu’ils sont organisés en dehors de Lyon. Il est difficile actuellement de pouvoir financer ces déplacements.

* Voyages pour visiter des organisations nationales, régionales ou internationales spécialisées en droit de la propriété intellectuelle : durant plusieurs années, les étudiants du Master 2 Droit de la PI-CAE ont eu l’opportunité de se rendre à Genève pour être reçus à l’OMPI (Organisation internationale de la propriété intellectuelle) et assister à une conférence. Ils ont également pu se rendre une année à Bruxelles pour discuter avec un représentant de la Commission en charge des droits de propriété intellectuelle. Malheureusement, ces déplacements ont un coût qui ne peut plus être assumé par la formation, ni par la composante à laquelle elle est rattachée. L’ouverture à l’alternance pourrait permettre de faire bénéficier l’ensemble des étudiants de cette formidable opportunité d’être accueillis au sein même des organisations dans lesquelles sont discutés les évolutions de la matière.

La **force de ce diplôme** qui existe depuis 20 ans déjà est d’associer des connaissances théoriques (avec une réflexion juridique sur les questions d’actualité et une analyse fine de l’application des règles en pratique auprès des tribunaux) et pratiques. L’objectif de l’intervention de ces nombreux professionnels est d’aboutir à une **insertion professionnelle rapide** des étudiants.

La formation est ainsi conçue et organisée autour d’une **double dynamique**, interne et externe, avec des partenariat au sein de l’Université (notamment dans le cadre de l’aide au développement de l’entreprenariat avec Campus création, incubateur Lumière, Centre d’Entreprenariat de Lyon (ex BEELYS)…) et avec des partenariat avec le monde socio-économique.

Même si le master est très professionnalisant, il ne s’oppose pas à une formation plus axée autour de la recherche. Certains étudiants choisissent ainsi l’option « recherche » pour poursuivre éventuellement en doctorat classique. D’autres ont pu, à l’issue de la formation, poursuivre en optant pour une thèse CIFRE effectuée dans une structure qui les emploie dans le cadre d’une convention CIFRE (SAFRAN, Ligue des auteurs…).

1. **Equipe pédagogique :**

La composition de l’équipe pédagogique évolue chaque année depuis 20 ans mais elle a toujours associé des enseignants-chercheurs et des professionnels dont un certain nombre sont issus de cette formation de M2 PI-CAE. La formation s’appuie sur plusieurs enseignants-chercheurs de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié parmi lesquels Anne Emmanuelle Kahn, directrice du Master, mais aussi Alexandre Quiquerez, responsable de la mention de Master 1 en droit des affaires et sur des enseignants-chercheurs issus d’autres universités.

Le Master 2 droit de la PI-CAE s’appuie sur **l’intervention de nombreux professionnels** qui sont reconnus au niveau national comme de spécialistes du droit de la propriété intellectuelle. Certains sont membres de l’APRAM (Association des praticiens des marques et dessins et modèles, avec laquelle le M2 PI-CAE et sa directrice Anne Emmanuelle Kahn collaborent régulièrement : organisation de colloques, interventions en conférences…) et du GRAPI (groupe Rhône-Alpin en droit de la propriété intellectuelle).

Il s’agit notamment de juristes d’entreprise, d’avocats lyonnais ou parisiens, de conseils en propriété industrielle lyonnais ou parisiens. Le Master 2 Droit de la PI-CAE compte environ 35 professionnels.

Certains de ces professionnels interviennent en séminaires de formation pratique auprès des étudiants, d’autres sont présents pour encadrer des exercices comme la plaidoirie et surtout la journée de conseil aux jeunes créateurs (*V. supra*) qui mobilisent chaque année entre 10 et 14 professionnels pour l’encadrement des étudiants.

Enfin des professionnels interviennent lors de conférence de présentation de leur métier ou des différents métiers en lien avec le droit de la PI. Ainsi, la déléguée régionale de l’INPI, Mme Delalande intervient chaque année pour une conférence de 3H à la rentrée, auprès des étudiants du Master 2 Droit de la PI-CAE, afin de présenter l’INPI et les professionnels spécialistes avec lesquels l’INPI est en lien (avocats, conseils en propriété industrielle, juristes d’entreprises, juristes au service des douanes…).

Parmi ces professionnels investis dans la formation au service d’une plus grande professionnalisation, un certain nombre d’entre eux sont des anciens étudiants du Master 2 qui souhaitent contribuer à leur tour à la formation des futurs professionnels du droit de la PI.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Nom et prénom | Grade/fonction | Composante ou organisme externe de rattachement |
| **INTERVENANTS UNIVERSITAIRES** |
| KAHN Anne Emmanuelle | Professeur (01) | FD JVD (Lyon 2) |
| QUIQUEREZ Alexandre | MCF-HDR (01) | FD JVD (Lyon 2) |
| BARRIERE François | Professeur (01) | FD JVD (Lyon 2) |
| BASIRE Yann | MCF-HDR (01) | CEIPI (Strasbourg) |
| THOMASSET-PIERRE Syvie | MCF (01) | Faculté de droit (Lyon 3) |
| DIOP Falilou | MCF (01) | Faculté de droit (Lyon 3) |
| KAMINA Pascal | Professeur (01) | Faculté de droit (Lyon 3) |
| MERABET Samir | Professeur (01) | Faculté de droit (Université des Antilles) |
| MOUNCIF-MOUNGACHE Mouna | MCF (02) | Faculté de droit (Saint-Etienne) |
| BRIATTA Marion | MCF (01) | Faculté de droit (UCly) |
| VIOLET Franck | Enseignant  | Faculté de droit (UCly) |
| DAVIES Alison | PRAG | FD JVD (Lyon 2) |
| **INTERVENANTS PROFESSIONNELS** |
| ALLARDON Juliette | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Plasseraud) |
| ANTOINE-LALANCE Muriel | Avocat | Barreau de Paris (cabinet AL Avocats) |
| BAUJOIN Audrey  | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Laurent et Charras) |
| BERGER Géraldine | Comédienne – Metteuse en scène | Lyon |
| BICOT Anastasia | Juriste en PI | Lyon, Entreprise BioMérieux |
| BLANCHARD Julien | Avocat | Barreau de Paris (Cabinet Candé-Blanchard-Ducamp) |
| BOHLAND Philippe | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Mark&Law) |
| BRASQUIES Pierre | Avocat | Grenoble (Cabinet Champollion Avocats) |
| BROSSE Julien | Entrepreneur - Juriste | Paris, Entreprise Hipocamp |
| BRUN Jean-Claude | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Brun) |
| CHURCHES Ruslan | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Fidal) |
| COHUET Maëva | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Fidal) |
| DUBOST Laurence | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet NS Avocats) |
| DUTHOIT Anaïs | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Duthoit) |
| ETIENNE Karine | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Fidal) |
| FIAILLETOUT Julien | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Germain et Maureau) |
| GEOFFRAY Bertrand | Conseil en propriété industrielle | Paris (Cabinet Germain et Maureau) |
| GLAIZE Frédéric | Conseil en propriété industrielle | Paris (Cabinet Plasseraud) |
| HELFER Anaïs | Avocat | Paris |
| HUBERT Olivier | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Hubert) |
| KIEN Carole  | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Plasseraud) |
| LEFRANC David | Avocat | Barreau d’Arras (cabinet Laropoin) |
| LOUIS Axelle | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Implid Legal) |
| MASSOT Pierre | Avocat | Barreau de Paris (cabinet Arenaire) |
| MOUSSA Olivier | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Shift Avocats) |
| NICOLAS Carole | Juriste Senior | Entreprise BioMérieux |
| PROTHIÈRE Eddy | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Jones Day) |
| RENOUD Océane | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Laurent et Charras) |
| ROGER Pierre | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Plasseraud) |
| SCICLUNA Julien | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Laurent et Charras) |
| TEYSSEIRE Sandrine | Juriste | Lyon (INPI) |
| TOUSSAINT Gwénaël | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Lavoix) |
| VALLÉE Marion | Conseil en propriété industrielle | Lyon (Cabinet Laurent et Charras) |
| VENUTTI Anne-Charlotte | Avocat | Barreau de Lyon (Cabinet Brun) |

1. **Mots clés de la certification** (pour un référencement facilité dans les outils de communication)

**Juriste, droit de la propriété intellectuelle, droit des affaires, nouvelles technologies**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Etablissement** | lieu | **Intitulé de****la formation** | **Niveau de sortie** | **Public / profil** | **Modalités** (Vol horaire, rythme alternance, durée…) | **Débouchés** | **Prix** |
|  |  | -  |  | ) |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |